

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
POSTE	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

en s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et le droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 18 MAI

La journée de 8 heures

Nous recevons d'un lecteur la lettre suivante que nous insérons volontiers :

Monsieur le Rédacteur,

Je viens vous demander l'hospitalité de vos colonnes pour discuter une opinion émise hier par l'*Echo Saumurois*. Ce serait de ma part indiscrétion, si je ne vous savais le galant homme que vous êtes et si il se pouvait rencontrer cerveau assez faible pour s'étonner de divergences d'opinion entre amis sur une question aussi complexe que la question économique du travail.

Permettez-moi de vous le dire, Monsieur le Rédacteur, d'aucuns vous trouveront un peu... résolu, quand, à propos d'une pétition en faveur de la journée de 8 heures et du minimum de salaire, vous déclarez aux pacifiques manifestants du 1^{er} mai, qu'ayant pour eux le bon droit, ils sont assurés de votre appui : « Nous tenons à leur faire savoir », ajoutez-vous, « qu'il en sera de même chaque fois qu'ils voudront bien s'adresser à nous pour exprimer de légitimes revendications. »

Il ressort avant tout de votre article que vous accordez à la classe laborieuse la plus large sympathie et je ne saurais que m'en rejouir étant en bonne situation pour connaître ce qu'il y a de généreux au cœur de l'ouvrier, et pressentir quel accroissement de force vitale on obtiendrait par lui au profit de la nation, dans la parfaite et universelle harmonie de la justice et de la bienveillance.

Mais, comme toute âme généreuse et neuve, l'âme du peuple est sujette aux grandes illusions. Elle aspire au progrès, mais le poursuit dans l'ombre ; les théoriciens l'assaillent et dans l'ombre ; les théoriciens l'assaillent et souvent lui montrent des fantômes, puis exploitent les passions populaires au profit de leur ambition ou de leur vanité d'orateurs. Ainsi naissent ces résolutions hâtives, qui ressemblent à des enfantillages, et ces programmes dont la réalisation est sans cesse retardée par le sens pratique : viennent alors d'amères déceptions, suivies bientôt de révoltes où la volonté des meilleurs apporte un effort impossible à contenir.

A vous l'avouer simplement, je crains que, pour le moment, le programme des 3 huit et du minimum de salaire ne soit qu'une réclamation sonore au service des agitateurs de profession.

Et vous présentez ces réformes, Monsieur le Rédacteur, comme de « légitimes revendications ! »

A plusieurs, il semblera que cette légitimité est au moins douteuse. La limitation légale du travail à 8 heures peut paraître raisonnablement une dure servitude pour l'ouvrier très vigoureux, mais d'ailleurs nécessaires ou jaloux d'assurer à sa famille un avenir d'aisance ou d'indépendance. Le minimum de salaire pour l'ouvrier et le minimum de gain pour le patron, de l'avis de quelques économistes, sont corrélatifs ; bien qu'en théorie l'opinion contraire n'ait rien d'absurde, il faut, reconnaître que, dans l'état actuel d'individualisme

et jusqu'au triomphe du régime corporatif, l'application du minimum de salaire est absolument impraticable ou bien aboutit au socialisme d'Etat.

Je conclus cette discussion peut-être trop aride. Il semble que les amis de l'ordre, qui ont l'obligation de travailler à la solution du problème social, doivent se tenir en garde contre les postulats du socialisme révolutionnaire et ne pas accepter comme axiomes des propositions que n'ont suggérées ni l'étude sincère, ni l'expérience vraie des conditions et des besoins du travail.

Je vous serai reconnaissant, Monsieur le Rédacteur, de permettre à ces idées de se faire jour dans votre estimable journal, où les idées contraires ont paru avec l'avantage du premier occupant.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, mes respectueuses salutations.

J.-M. D.

INFORMATIONS

A L'ELYSÉE

Il est très probable que le Président de la République pourra reprendre ses occupations la semaine prochaine. Il a reçu ce matin M. Ch. Dupuy.

Le général Dolds sera reçu demain par le Président de la République.

Il partira lundi pour Toulon.

Le général Borino a reçu le préfet du Finistère et MM. Astor, sénateur, et Hémon, député, venus au sujet du voyage de M. Carnot.

AU SIAM

Voici la version qui circule dans les milieux anglais sur l'incident de Khône.

La rencontre aurait eu lieu entre la garnison et les troupes siamoises. Il y a de nombreux tués des deux côtés, dont plusieurs officiers français. Le capitaine Thoreux serait prisonnier.

LES DROITS SUR LES FRUITS A CIDRE

Les sénateurs et députés de Normandie ont été reçus par le ministre des finances, auquel ils ont exposé le préjudice que causerait à la Normandie un droit de circulation sur les fruits à cidre.

M. Peytral, tout en réservant l'avis du conseil des ministres, a déclaré qu'il était opposé à la création de cet impôt, qui aurait l'inconvénient de frapper deux fois le même produit, c'est-à-dire le fruit à cidre d'abord et le cidre lui-même.

La délégation s'est rendue ensuite auprès du président du conseil.

M. Charles Dupuy partage l'avis du ministre des finances. Il a ajouté que le conseil des ministres s'était déjà prononcé dans ce sens et que le gouvernement s'associerait aux représentants des départements producteurs de pommes et de raisins, pour demander de ne pas adopter le droit proposé.

LES DYNAMITRORS

M. Athalin, juge d'instruction, a interrogé trois des anarchistes arrêtés : Vinchon, Bondon et Marchand.

Les inculpés ont adopté un système de dénégation absolue. Tous déclarent ignorer la

provenance des engins trouvés chez Vinchon. Les inculpés seront envoyés ce soir à Mazas.

M. Girard a terminé l'analyse qualitative des ingrédients des bombes.

La poudre est un composé de soufre, de charbon et de chlorate de potasse.

Quant aux liquides, ce sont de l'acide acétique concentré et de l'acide nitrique fumant.

CANDIDATURE LÉGISLATIVE

M. le comte d'Haussonville se présentera aux élections législatives dans le 8^e arrondissement de Paris.

L'EX-PÈRE HYACINTHE

L'ex-père Hyacinthe est actuellement retiré à la Grande-Chartreuse.

Il entretient une correspondance suivie avec plusieurs dignitaires du Vatican qui ne désespèrent pas de le voir faire une soumission complète.

UN KRACK

On annonce un nouveau krack, celui du « Comptoir des Fonds Nationaux ».

Sur quatre administrateurs, trois sont en fuite ; le quatrième a démissionné.

Cette nouvelle a produit une vive émotion à la Bourse.

Les actions qui étaient de 630 francs étaient tombées à 0 fr. 50.

Le déficit serait de 25 millions.

LES ADMINISTRATEURS DE PANAMA

M. Cottu, qui avait quitté la France pour se retirer dans sa propriété, en Autriche, avec M^{me} Cottu, est rentré hier à Paris.

M. Cottu se constituera prisonnier, quand son procès viendra en cassation.

Si la Cour rejette son pourvoi, il ira accomplir les deux années d'emprisonnement que lui a infligées la Cour d'appel.

Le cas de M. Fontané est identique.

M. de Lesseps est toujours à la Conciergerie où il reçoit quotidiennement la visite de sa femme.

FRANCE ET ALLEMAGNE

On affirme que le gouvernement allemand repousse énergiquement les propositions que lui aurait faites la France et tendantes à délimiter la frontière dans le hinterland de Cameroun. Le gouvernement allemand ne consentirait à entamer les négociations à ce sujet qu'à la condition que la France reconnût le *statu quo* de décembre 1885.

EN PORTUGAL

La Chambre des députés a adopté le projet de la dette extérieure avec les modifications présentées par le ministre des finances.

EN ALLEMAGNE

En Allemagne, dans les sphères officielles, on compte sur l'efficacité des moyens employés par l'administration impériale pour la formation d'une majorité favorable aux accroissements militaires.

PRÉDICATEUR POURSUIVI

Le R. P. Damien Lapeyre, de l'ordre des bénédictins, est cité pour vendre devant le tribunal correctionnel de Saint-Palais, à l'occasion d'un sermon par lui prêché lors de la dernière mission d'Esterençuby.

LA QUESTION D'EGYPTE

Afin d'affirmer nos droits en Egypte, M. Deloucle va déposer une motion invitant le

gouvernement à distribuer annuellement un rapport du ministre de France au Caire sur la situation de l'Egypte et sa réforme judiciaire ; sur la gestion de la commission internationale de la Dette ; sur les actes du commissaire français, membre de cette commission ; sur le développement des œuvres françaises, écoles et hôpitaux.

Un rapport analogue est distribué chaque année au Parlement anglais.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 17 mai 1893.

A Londres, on croit que l'escompte sera élevé demain de 3 1/2 à 4 0/0. Cette perspective ne nuit pas à la bonne tenue de nos rentes. Le 3 0/0 passe de 97 à 97.12. Le 4 1/2 est plus calme à 106.02.

L'Italien est offert à 91.95. On parle de plus en plus à Rome de l'émission de pièces de nickel de 20 centimes, mais il semble impossible que l'union latine donne son approbation à une mesure aussi étrange. Après un petit mouvement de reprise à 65 3/16, l'Extérieur retombe à 64 7/8 ; l'aggravation du change préoccupe sérieusement le marché. Le Portugais est plus lourd à 22 5/16 ; on se montre impatient de connaître les intentions du gouvernement relativement au prochain coupon.

Les sociétés de Crédit n'ont éprouvé que des variations insignifiantes. La Banque de France est à 3,925. Le Crédit Foncier, à 957, a vaillamment résisté aux attaques de quelques vendeurs. Le Comptoir National d'Escompte se traite à 487. Le Crédit Lyonnais est bien tenu à 737.

La Société Générale fait 470. Son bilan au 30 avril constate la bonne marche des opérations sociales.

Les obligations des Immeubles de France ont eu de bonnes demandes ; les 3 0/0 remboursables à 4,000 fr. sont à 387 ; les 4 0/0 sont demandés à 470.

L'obligation des Chemins Economiques s'arrête à 414.

CH. HEYMAN et Co.
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 18 MAI

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h		+ 24°
Ce matin, à 8 h.		+ 15°
Midi,	750 ^{m/m}	+ 20°
Hausse	3 ^{m/m}	
Baisse	» ^{m/m}	
Température minima de la nuit		+ 12°

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le 27 avril 1893, enregistré, à notre requête ;

Nous, procureur de la République près ce Tribunal, invitons à se présenter à la mairie de Trèves-Cunault, le lundi 5 juin 1893, à 9 heures du matin, devant M. Rousseau, juge au Tribunal civil de Saumur, commis à cet effet.

Toutes personnes pouvant donner des renseignements sur les omissions ou irrégularités commises dans la tenue des actes de l'état civil de la commune de Trèves-Cunault, pendant les

années 1887, 1888, 1889 et 1890 et notamment sur les actes ci-après :

1887 : Naissance de Henri Goizet, décès de Meunier François, Pay Joséphine, Desmé Pierre, Commeau Marie-Louise, Joseph-Henri Goizet.

1888 : Naissances de Auguste-Georges Cordier, Fretay Maurice-Eugène, Couet Eugène.

1889 : Décès de Charles-Louis Gaschet.

1890 : Naissance et décès de Gaschet Louis-Ciément, décès de Véronique Besnard, veuve Savineau.

Le Procureur de la République,
MAXWELL.

Rectification

M. Lamy s'est présenté ce matin dans nos bureaux et nous a prié de rectifier notre information d'hier d'après laquelle ses deux enfants seraient boursiers dans les écoles de l'Etat.

M. Lamy a même tenu à porter à notre connaissance les pièces justificatives de ses versements.

Nous nous empressons de faire droit à sa demande, comme nous sommes toujours prêts, d'ailleurs, à rectifier toute erreur qui nous sera échappée involontairement. J. D.

On se plaint de la malpropreté de la rue du Portail-Louis; contrairement à l'ordonnance de police, elle n'est pas suffisamment arrosée et des caniveaux mal nettoyés se dégagent des odeurs infectes.

Brochures pornographiques

Un décret paru dimanche matin au *Journal officiel* interdit aux patrons imprimeurs d'employer des femmes à la confection d'écrits ou imprimés pornographiques.

Nous dédions cette disposition intéressante à l'imprimeur de certaine brochure honteuse que nous avons signalée à M. le Procureur de la République, et qui continue toujours à se vendre sous l'œil bénévole des autorités constituées.

Concours de greffage

Nous informons nos lecteurs que lundi prochain 22 mai, un concours de greffage de cépages français sur plants américains aura lieu à l'Ecole de Viticulture de Saumur, sous la direction de MM. Chauvet, professeur d'agriculture, et Ch. Bidault, jardinier en chef.

A cette séance, les candidats expérimenteront les « Tubes-cônes ouverts », Landa de Châlons-sur-Saône, que M. Carichou aîné, le « Correspondant-Délégué » pour la vulgarisation de ces appareils, a mis à la disposition de l'Ecole de Viticulture.

Comme on le voit, nos professeurs d'agriculture ne négligent rien pour arriver à protéger nos vignobles contre le phylloxéra.

Ce concours, des plus intéressants, aura lieu dans la matinée.

COMMUNE DES ROSIERS

Le Maire de la commune prévient le public que le 22 mai aura lieu l'assemblée dite du *Lundi de la Pentecôte*.

A cette occasion auront lieu de grandes régates organisées par la Société nautique de Saumur, avec le concours des Sociétés nautiques de Tours, Orléans et du Rowing-Club de Tours.

Avant et après les régates auront lieu divers jeux.

Le soir, illumination du Mail et feu d'artifice sur la Loire.

Le Maire, BOUTIN-DESIGNES.

Déjà nous avons annoncé plusieurs fois la fête qui doit avoir lieu aux Rosiers lundi prochain.

D'après les renseignements qui nous parviennent de cette commune, un entrain magnifique règne partout pour les préparatifs.

Tout promet d'être très beau et très attrayant.

De tous les points environnants, on se dispose à consacrer ce jour de fête à une visite aux Rosiers. Il y aura donc foule dans cette ville lundi et plus on est de fous plus on rit.

Allonnes

Assemblée de la Pentecôte, Dimanche 21 mai 1893

Courses en sabots. — Jeux de la brouette et de la poêle.

Sur le Mail. — Fête de la nouvelle pompe à incendie. — Manœuvres.

Enlèvement de ballons grotesques. — A 3 heures, concert par la musique municipale.

Le soir, retraite aux flambeaux. — Illuminations.

Les marchands étalagistes ne paieront aucun droit de place.

Incendie

Mardi, à Saint-Hilaire-du-Bois, un incendie a consumé un hangar appartenant à M. Bazauté, propriétaire, demeurant à Moctulle, et dépendant d'une ferme exploitée par le sieur Humeau, cultivateur.

Celui-ci n'a pu que retirer à la hâte quelques instruments agricoles : encore en a-t-il perdu pour une centaine de francs.

Les pertes pour le hangar sont évaluées à 200 francs.

Tout était assuré.

Recrutement

Par décision ministérielle du 16 mai 1893, a été désigné :

M. Feuillet, chef de bataillon d'infanterie hors cadres, commandant du bureau de recrutement de Carcassonne, pour passer au bureau de Tours, en remplacement de M. Castaigne, rendu à la vie civile.

Entre gens bien élevés

M. le Ministre de l'agriculture est allé la semaine dernière à la Ferté-Bernard.

Il a été reçu à son arrivée par les autorités de la ville et du département.

Le préfet, le maire et le curé, ce dernier au nom de l'évêque, ont souhaité la bienvenue au ministre, qui a remercié.

Les règlements, et plus encore la politesse, indiquaient à l'évêque du Mans cette démarche : il l'a faite et ne s'en trouve pas plus mal, que nous sachions.

Il est donc regrettable de voir chez nous donner l'exemple du manquement aux règlements par ceux qui devraient donner l'exemple contraire.

Les rapports entre les autorités civiles et ecclésiastiques sont aussi faciles que d'autres, lorsqu'il ne se trouve pas quelques sectaires à la recherche d'une célébrité érostratique, pour les rendre aigus. Mais on ne peut à la fois obéir à un sectaire et rester correct.

J. D.

Mort de M. Gustave Mame

Un nouveau deuil vient d'affliger la famille Mame.

M. Gustave Mame, neveu de M. Alfred, cousin-germain de M. Paul, est mort à Saint-Antoine-du-Rocher (Indre-et-Loire).

Fils de M. Ernest Mame, ancien député de Loches, et ancien maire de Tours, M. Gustave Mame était âgé de 63 ans.

Les soldats et les fêtes publiques

Le général Loizillon serait disposé à appliquer rigoureusement les prescriptions qui interdisent la participation des troupes aux fêtes publiques locales.

Convocations d'électeurs

Les électeurs sénatoriaux d'Ille-et-Vilaine sont convoqués le 2 juillet, afin de procéder au remplacement de M. Callac, décédé.

M. Grivart, ancien ministre de l'ordre moral et M. Roger-Marvaise seront probablement en présence.

Le contre-amiral Réveillère se présente à Brest comme candidat au siège sénatorial contre l'archevêque de Montpellier.

Mort de M^r Gonindard, archevêque de Rennes

Hier, M^r Gonindard, qui venait de succéder à Son Eminence le cardinal Place, est tombé mort dans la cour de la gare, au moment où il revenait de la confirmation, par le train de Redon.

M^r Gonindard, qui avait été pendant plusieurs années le coadjuteur de son prédécesseur, était déjà connu de son clergé, où sa mort causera autant de surprise que de regrets, car il était encore relativement jeune.

Extrêmement sympathique et déjà connu des populations de l'Ouest, M^r Gonindard est une véritable perte pour elles et pour la religion.

SOLANGE DE CRESNE

Par E. DE NOVIANT.

S'adresser à la police.

Ce fut à quoi elle se résigna, non sans avoir répété bien des fois :

— Oh ! le travail du dimanche ! le travail du dimanche !

.....
A l'heure où le crime devait se commettre, Duprez avait eu la prudente précaution de se montrer successivement chez ses divers amis, se préparant ainsi un savant alibi, dans le cas où ses complices auraient la sottise de se laisser surprendre, car, cette fois, la mort de M^r de Cresne ne pouvait plus être mise sur le compte d'un accident.

Le gredin affectait un air gai, sans souci, sans préoccupation, qui se trahissait cependant malgré lui par de continues inattentions, si bien qu'un banquier, avec lequel il se trouvait vers l'heure de midi, ne put s'empêcher de lui dire à plusieurs reprises :

— Que vous êtes donc extraordinaire aujourd'hui, cher vicomte, distrait comme un amoureux. Est-ce que ce petit cœur?...
Et Chabirol de rire.

— Quand il aura parlé... vous en serez le premier averti.

— J'enregistre la promesse.

— Que je renouvelle de bien bon cœur en vous serrant la main, car il faut que je vous quitte. Je dois être à une heure chez le marquis de Mavalise qui m'a prié de l'assister de mes lumières dans le choix d'un atelage... et vous comprenez...

— Il ne pouvait mieux s'adresser; mais alors partez vite. Vous n'avez pas un instant à perdre.

Le soir venu, Duprez reutra chez lui, attendant à tout instant la visite de Wagner. Son complice, afin de n'éveiller aucun soupçon, avait ordre de venir le rejoindre par la porte secrète qui mettait l'hôtel en communication avec l'agence.

Onze heures venaient de sonner; toujours point de nouvelles de Wagner. L'affaire était-elle donc encore une fois manquée... ou bien la police... ?

N'y avait-il pas là de quoi se désespérer ?

Un léger grattement se fit entendre dans le couloir. C'était le signal convenu. La physiologie du faux vicomte changea tout à coup; de sombre qu'elle était, elle devint rayonnante.

Il courut ouvrir et se trouva en face de Wagner qui, lui saisissant de force la main, lui dit d'un air vainqueur :

— Cette fois ! il n'y a plus à y revenir; c'est fait ! très fait ! parfait !

— Entrez donc vous asseoir. Vous semblez fatigué. A peine vos jambes peuvent vous porter. Mais prenez un verre de Porto et quelques biscuits.

— Ce n'est pas de refus.

Wagner n'avait cependant pas besoin de réconfortant. Il en avait tellement absorbé pour chasser ses remords et calmer sa conscience qu'il se laissa lourdement tomber sur le siège que Duprez lui présenta.

— Ainsi... ? interrogea le vicomte.

— N, i, ni... mon cher, c'est fini.

— Parlez plus bas et contez-moi comment les choses se sont passées, répondit d'un ton confidentiel l'usurier, qui ne jugea pas à propos de relever l'appellation un peu familière dont s'était servie à son égard son dévoué

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 17 mai. — Louis-André Chavanon, route de Yarrains.

DES BERLANDIERI

L'avis de tous les expérimentateurs et de tous les savants est que le Berlandieri est le seul plant américain qui résiste complètement à la chlorose dans les terrains calcaires et au phylloxéra. Si tous les viticulteurs ne l'adoptent pas encore, c'est qu'il coûte fort cher, un franc, dit-on, le pied, pour l'avoir bien sélectionné.

Il importe néanmoins que chacun en ait à l'essai, pour vérifier les affirmations que nous allons faire connaître, et préparer économiquement les plants qui serviront à la reconstitution définitive.

Le Vitis Berlandieri est de toutes les espèces de vigne la plus résistante à la chlorose; c'est celle qui réussit le mieux dans les calcaires crayeux et les marnes blanches. Dans tous ces milieux, les Berlandieri restent verts et vigoureux, aussi bien dans les années de grande sécheresse que dans les années pluvieuses.

Les essais faits dans les terres des Charentes (terres de Groie) et en Bourgogne, ont montré que ces Berlandieri résistaient dans des terres ayant de 32 à 56 0/0 de calcaire dans le sol, et de 56 à 75 0/0 de calcaire dans le sous-sol.

Le V. Berlandieri y reste vert. La Folle Blanche, elle-même, franche de pied et plantée dans les mêmes conditions que le Berlandieri, n'était pas toujours exempte de chlorose.

Mais le Berlandieri greffé en terres crayeuses résiste-t-il ?

Des expériences faites au Texas (1887), chez M. Planchon (1880 à 1890), chez M. Bethmont, ont prouvé que parmi beaucoup d'autres espèces, SEUL le Berlandieri a résisté, même ayant de mauvais greffons, qui, comme le Malzac et le Mourvèdre, s'allient mal avec les vignes américaines.

Mais il faut des Berlandieris bien sélectionnés. C'est une espèce remarquable comme facilité de reprise au greffage, et comme productivité des greffes qu'elle porte.

Les Carignan, Aramon, Folle-Blanche, Cinsaut se greffent merveilleusement sur le Berlandieri.

Le seul défaut qu'on reproche aux variétés du V. Berlandieri c'est qu'elles ne reprennent pas de boutures. Quelques formes cependant reprennent dans d'assez grandes proportions. On cherche actuellement d'autres formes à reprises faciles et on est certain d'arriver. Néanmoins, les formes les plus vigoureuses paraissent être celles qui offrent le plus de difficultés au bouturage.

Les essais de bouturage à un œil n'ont pas

serviteur.

— Pour lors, la Maupiteux ayant amené le sujet dans la bicoque...

— Parlez donc plus bas, beaucoup plus bas; il est complètement inutile que tout le monde vous entende.

— Compris !... mais laissez-moi donc causer. Dès que les portes furent refermées, j'attachai mes chevaux, face en avant, de manière à ce qu'ils fussent tout prêts à partir. Vous saisissez, puis je montai rejoindre notre invitée.

— Votre invitée ?

— M^{lle} de Cresne, si vous préférez ?

— Oh ! il n'est pas nécessaire de répéter ainsi ce nom là à tout propos.

— C'est ce que je pensais. C'est vous qui...

— Pas si haut, les passants vont s'arrêter pour vous écouter.

— Alors laissez-moi parler une fois pour toutes, vous m'embrouillez à tout propos et je ne sais plus ce que je dis. Quand j'ai rejoint l'invitée, je m'élançai sur elle et la traverse de part à part avec votre couteau de chasse.

— Mon couteau de chasse ?

donné les résultats pratiques qu'on était en droit d'attendre.

On a essayé le *marcottage d'été*, en butte, de pieux de Berlandieri, qu'on a greffés sur divers porte-greffes en terrains meubles et fertiles, et on est arrivé à des résultats pratiques. Tous ces essais sont à répéter chez nous.

Enfin des greffes-boutures sur Berlandieri s'enracinent dans des proportions que l'on peut considérer comme culturellement pratiques.

Avec le Berlandieri et ses hybrides, on pourra reconstituer les terrains crayeux du Crétacé, les terres de Groie, du Jurassique, des Charentes, de la Venée, de la Dordogne, du SAUMUROIS.

Cela ne veut pas dire qu'il faille prendre pour les terres argilo-siliceuses, siliceuses ou argileuses, le Berlandieri résistant à la chlorose, ou à cause de ses grosses racines. Non ! d'autres cépages ont fait leurs preuves et valent mieux dans ces terrains.

Les Berlandieri ont comme résistance : Berlandieri, Millardet, 48 ; Planchon, 49 ; Viala, 49 ; de Grasset, 49 ; Ecole de Montpellier, 49.

Quels résultats plus concluants peut-on présenter à ceux dont les préoccupations sont si naturelles.

A-t-on à craindre des reprises faibles pour la greffe ? Nous savons le contraire. Et en effet, il a été expérimenté et prouvé que si le tissu cicatriciel ou de soudure ne se forme pas également bien chez toutes les variétés de vignes, il se forme au contraire beaucoup de *calus* chez quelques-unes, et ce sont celles-là qui donnent le plus de reprises à la greffe (BERLANDIERI, Cineréa, Viala, Cabernet-Sauvignon). Le Berlandieri donne le callus le plus volumineux entre 18° et 20° de température.

Ajoutons qu'en 1880, d'expériences faites par M. Durand, professeur à l'Ecole d'agriculture de Montpellier, pour comparer les différences de fructification de deux cépages français l'Aramon et le Carignane greffés sur divers porte-greffes américains, il résulte que les greffes sur *Berlandieri* sont les plus fructifères. (Essais faits sur 16 espèces américaines.)

Le Berlandieri est donc le plant des terrains calcaires.

Nous verrons dans le quatrième et dernier article comment on peut classer les terrains calcaires, comment on peut les décalcariser en partie, et quels sont les engrais particuliers à employer sur ces terrains qu'on peut appeler *chimiques* à cause des réactions qu'ils déterminent dans la composition des engrais utilisés.

G. DE CAPOL.

BOURSE DE PARIS

Du 48 Mai 1893

3 0/0	97 175
3 0/0 amortissable	97 25
4 1/2	405 975

— Oh ! c'est affaire à lui, et je vous en fais mon sincère compliment, seulement il faut en faire votre deuil.

— Je ne vous comprends plus.

— A la rigueur, il n'est pas indispensable que vous compreniez. Plus tard, vous connaîtrez peut-être mes petites combinaisons.

— Et... l'invitée ?

— Nous l'avons proprement enterrée sous un arbre du jardin, et puis fouetté cocher ! me voici !

Et il tendit la main.

— La preuve ?

— Comment, la preuve ? Puisque je vous dis qu'elle est enterrée !

— Ne criez donc pas ainsi ! Tenez ! buvez plutôt quelques gouttes de cet excellent Porto, vous m'en direz des nouvelles.

Wagner ne se fit pas prier. D'un trait il avala tout le contenu d'un grand verre.

L'effet fut immédiat. Les yeux du bandit se fermèrent et quelques minutes après Charles Duprez transportait le corps inerte de son commis dans le bureau de l'agence qui lui était affecté.

(A suivre.)

Cour d'assises de Maine-et-Loire

Session de mai

Au début de l'audience, M. le juré Blanchard étant absent et ne s'étant pas fait excuser, la Cour le condamne à 100 francs d'amende.

Affaire Durand. — VOLS QUALIFIÉS

Emile Durand, colporteur et photographe ambulante, est prévenu d'avoir volé des objets sacrés, dans l'église de Montreuil-sur-Maine, pendant la nuit du 1^{er} au 2 décembre 1892.

Quelques jours après, un individu qui prétend s'appeler Durand, mais dont l'identité n'est pas établie, était arrêté à Guéret, porteur des objets dérobés à Montreuil. Il s'est borné à soutenir qu'il n'est que receleur et qu'il n'est jamais venu à Montreuil.

Il résulte des dépositions des témoins qu'il a été à Montreuil la veille du vol. L'insinuation établie que l'accusé, voleur de profession, a la spécialité de dévaliser les églises.

Le ministère public examine les faits reprochés à Durand, qui probablement à cause de son casier judiciaire, orné de nombreuses condamnations, cache son véritable nom.

Les objets volés trouvés sur lui, lui ont-ils été remis à titre gracieux par un marchand forain ?...

Doit-on croire à ce mode de défense ?

Incontestablement, non !

Durand est bien l'auteur des vols.

Une condamnation sévère s'impose.

M^e Chesneau, défenseur, essaie de démontrer que son client n'est ni un voleur, ni un receleur.

Le jury, après une courte délibération, rapporte un verdict affirmatif sans circonstances atténuantes.

La Cour condamne X..., se disant Emile Durand, à dix ans de travaux forcés.

Affaire Bâcle et Morin. — VOLS QUALIFIÉS

Bâcle, né à Cholet le 15 mai 1868, se disant artiste lyrique, et Morin, né à Angers le 16 février 1872, sont prévenus d'avoir accosté, le 40 décembre dernier, le sieur Jean Andriau en lui demandant de leur payer à boire. Andriau y ayant consenti, ils entrèrent au café. Après un séjour d'une demi-heure, Andriau voulut rentrer chez lui. Bâcle et Morin l'accompagnèrent.

Parvenus au Pont-Vieux, Morin les quitta. Bâcle et le sieur Andriau continuèrent leur chemin jusqu'à l'auberge tenue, à côté du bureau d'octroi de la route de Mortagne, par le nommé Lucas.

Andriau, en état d'ivresse, pouvait néanmoins marcher et il reconnaissait sa route.

Il prit donc le chemin de Mortagne, suivi par Bâcle qui vint marcher à ses côtés.

Il était alors six heures et la nuit était complète. Ils avaient à peine fait quatre ou cinq cents mètres que Bâcle, portant un violent coup de tête dans la poitrine du sieur Andriau, le jeta à terre. Il lui dit en même temps : « Tu ne veux donc pas me donner d'argent ? »

Andriau réussit à se relever, mais il fut ressaisi par le bras et il dut marcher ainsi fortement serré pendant quelques centaines de mètres. A ce moment, Morin survint ; d'une main, il saisit Andriau à la gorge et de l'autre il lui ferma la bouche pour l'empêcher de crier. Pendant ce temps-là, Bâcle fouillait les poches du sieur Andriau, recommandant à son camarade de serrer plus fort pour empêcher les cris d'être entendus.

Ses appels parvinrent aux oreilles de l'aubergiste Lucas, qui accourut avec l'employé d'octroi Bitaudeau et réussit à arrêter Bâcle ; Morin put s'échapper.

Andriau constata alors qu'on lui avait volé dix-huit francs quatre-vingt-dix centimes.

Les plus mauvais renseignements sont fournis sur les deux accusés.

Tous les deux reconnaissent en partie les faits qu'on leur reproche.

Tous les deux ont subi plusieurs condamnations. Ils se défendent énergiquement d'avoir porté des coups à Andriau.

M. Le Poitevin, substitut du procureur général, demande une condamnation sévère contre ces repris de justice très dangereux.

M^e Chérier, défenseur de Bâcle, demande les circonstances atténuantes en faveur de son client.

M^e Chesneau, défenseur de Morin, prie en termes émus de bien vouloir faire bénéficier celui-ci des circonstances atténuantes, tout en écartant les circonstances aggravantes du vol : d'abord, sur un chemin public, ensuite à l'aide de violences.

Que Morin, qui n'a que 20 ans, qui a tiré au sort et qui a été jugé bon au service, ne soit pas privé du service militaire.

Le jury rapporte un verdict affirmatif mitigé par des circonstances atténuantes en faveur des deux accusés.

Yu la déclaration du jury, M. l'avocat général prend la parole, et dit que Bâcle tombe sous le coup de la relégation.

La Cour condamne Morin et Bâcle à chacun cinq ans de réclusion et ordonne qu'à la fin de sa condamnation Bâcle sera relégué.

En entendant sa condamnation, Bâcle est tombé en attaque de nerfs.

Dans sa crise, il s'est écrié : « Oh ! ma mère ! Oh ! ma mère ! défends-moi ! venge-moi ! »

MINISTÈRE DE LA GUERRE

REMONTE GÉNÉRALE

CIRCONSCRIPTION DE CAEN

Dépôt d'Angers

Le Chef d'escadrons commandant le Dépôt informe MM. les Eleveurs et Propriétaires qu'une séance supplémentaire d'achat aura lieu, au Dépôt, le mardi 23 mai, à huit heures et demie du matin.

Le Chef d'escadrons commandant le Dépôt.
TRISTAN DE L'ERMITTE.

Dernières Nouvelles

L'AFFAIRE DE SIAM

« On mande de Siam que le capitaine français Thoreux, qui a été fait prisonnier par les Siamois, est traité avec égards. »

Cela n'enlève rien à la gravité de la situation.

« Le bruit court qu'un conflit a eu lieu le 3 mai, dans le voisinage du fleuve Mé-Kong. »

« Une force franco-annamite, ayant attaqué une tribu laotienne, a été repoussée. Plusieurs officiers français et beaucoup d'Annamites ont été tués. »

La légation de Siam donne les renseignements complémentaires suivants :

« Les tribus laotiennes, bien que nominativement sous la souveraineté du Siam, peuvent être considérées comme étant en réalité indépendantes. »

« Elles jouissent d'une réputation belliqueuse. On peut les assimiler aux tribus soudanaises. Le pays couvert de forêts et de marécages rend difficile toute action militaire. »

« Le gouvernement siamois va, de son côté, agir pour châtier les coupables. »

A Moscou

La neige est tombée hier.
On fait de grands préparatifs pour l'arrivée du Czar et de l'Impératrice.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.



O'GRESHAW fondé en 1854 à Paris
Traite toutes les combinaisons
d'ASSURANCES sur la VIE
participation à 90 % dans les bénéfices
Risques GUERRE, VOYAGES, DUEL, SUICIDE GARANTIS
RENTES VIAGÈRES
Prospectus et renseignements gratuits et franco
dans ses immeubles : 30, Rue de Provence, PARIS.

M. SOREL, 18, rue Dupetit-Thouars, Saumur.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs . . . depuis . . . 1 fr. 40

— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

SOUVENIRS D'UN VIEUX MÉDECIN

GUÉRISON DE LA SURDITÉ

DES MALADIES DE LA GORGE ET DU NEZ

Lorsque — il y a trente ans — je vins m'installer dans un modeste logement de la rue de Flandre en qualité de médecin otologiste, la surdité, de même que les affections chroniques de la gorge et du nez étaient incurables. A cette époque, déjà lointaine, et jusqu'à ces dernières années, nous avions recours pour traiter ces maladies, soit aux instruments acoustiques, dont l'effet était presque nul, soit aux opérations chirurgicales plus dangereuses qu'efficaces.

Il est incalculable le nombre de ceux que nous étions impuissants à soulager et, pour ma part, je me souviens encore des tristesses que j'éprouvais lorsque, pendant l'année 1870, j'étais appelé à traiter de malheureux soldats devenus sourds par suite du froid ou par les détonations des armes à feu. Maintenant, il n'en est plus ainsi.



FEU LE DOCTEUR DROUET

C'est vers la fin de l'année 1888 que j'ai connu Drouet. Jeune, actif, laborieux, esprit chercheur par excellence, il s'était adonné depuis longtemps à la pathologie de l'oreille, de la gorge et du nez. S'éloignant franchement des sentiers battus, s'appuyant sur la thérapeutique raisonnée, il avait résolu de supprimer les opérations, les appareils de tous genres et de créer un traitement curatif capable de rétablir les organes atteints et de guérir le mal dans ses causes comme dans ses effets.

Appliquant sa méthode à l'institut médical qui porte son nom — l'Institut Drouet — il réussit pleinement et fut le premier médecin français qui rendit l'ouïe aux sourds, quelque fut le caractère ou l'ancienneté de la maladie auriculaire.

Un tel homme devait, tout naturellement, faire des adeptes dévoués, car les travaux accomplis par défaut le D^r Drouet, furent de ceux qui passionnèrent toute une génération de savants par les changements profonds qu'ils apportèrent dans la pathologie générale.

Aussi ai-je connu avec joie les efforts constants de ceux qui dirigent actuellement l'Institut Drouet, les progrès qu'ils n'ont cessé d'apporter à cette méthode et surtout les guérisons innombrables qu'ils obtiennent chaque jour. Si l'espace me manque pour relater ici tous mes *souvenirs*, mes lecteurs pourront du moins assister par la pensée à ces labeurs quotidiens, apprécier comme elles le méritent les recherches scientifiques de cette pléiade de savants, connaître les noms des malades guéris ainsi que la nature de leur infirmité, en demandant à M. le Directeur du *Journal de la Surdité, des maladies de la gorge et du nez* (112, boulevard Rochechouart, à Paris), le dernier numéro du journal et son supplément illustré qu'il envoie *gratuitement* à toute personne qui en fait la demande.

Et, puisque mon grand âge ne me permet plus de contribuer, par moi-même, au soulagement de la pauvre humanité, il me reste du moins la consolation d'avoir fait connaître à tous ceux qui souffrent des oreilles, de la gorge et du nez, la seule médication véritablement efficace.

D^r J. L'ANCHET.

PAS DE BON POTAGE SANS Tapioca Rils

Exiger la Marque de Fabrique l'AS de TRÉFLE à QUATRE FEUILLES
Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épicerie
et de produits alimentaires.
Gros : 202, Boulevard Voltaire, PARIS.

Le Gérant : G. JOUAUST.

CLOTURE
Liquidation Judiciaire Delalande

Par jugement du 16 mai 1893, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré les opérations de la liquidation judiciaire du sieur Delalande, ex-grainetier à Gennevilliers, closes pour insuffisance d'actif.

A LOUER
POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE
MAISON

Située rue de l'Hôtel-Dieu, n° 13. Appartements, chambres à coucher, caves, grenier, jardin. S'adresser à M. DÉZÉ, rue Saint-Jean, n° 4.

ON DEMANDE une CONCIERGE mariée sans enfants, dont le mari serait employé soit dans les postes, les chemins de fer, le gaz. S'adresser au bureau du journal.

DES ARMATEURS de Nantes, demandent un représentant à Saumur pour le placement dans le commerce de gros des rhums et tafias qu'ils importent directement des colonies. S'adresser Agence Havas, Nantes.

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine
MAISON
AVEC JARDIN

Située au Champ-de-Foire, avenue de la Gare de l'Etat. S'adresser à M. GASNAULT père, propriétaire, rue d'Orléans, n° 83.

A VENDRE
Ou à Louer

MEUBLÉS OU NON
1° CHATEAU sur les bords de l'Indre, touchant un bourg important, à proximité d'une station de chemin de fer;
2° MAISON confortable, dans une petite ville près de Tours et sur les bords de la Loire.
S'adresser à M^e ALBERT ARRAULT, notaire à Tours.

Changement de Domicile

LEROY, marchand de bois, rue de la Maremaillette, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'à partir du 5 mai 1893, son magasin et son domicile seront transférés route de Varrains, près l'octroi.

A LOUER
POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE
Maison, Jardin, Remise et Ecurie
Rue Duncan, 3.
S'adresser à M. COURALEAU, 28, rue Saint-Nicolas.

Maison Bourgeoise
A LOUER OU A VENDRE
A ALLONNES
Ecurie, remise, jardin à fruits.
Pour visiter, s'adresser au bureau de poste du bourg.

MAISON ET JARDIN
A LOUER
AU JAGUENEAU
Très belle vue sur la Loire.
S'adresser à M. BIZERAY ou à M. GIRARD, expert, rue Pavée, Saumur.

PIANO à queue d'Erard en très bon état. Grand format, très belle occasion. S'adresser à MM. PERNY frères, facteurs de pianos à Tours. Location — Accords — Réparations

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils? **SI OUI**
Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs, Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.
ENTREPOT: 22, rue de l'Échiquier, PARIS
Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.
Se trouve, à Saumur, chez: M. COUTARD, 30, rue d'Orléans; M. MACHET, rue Saint-Jean; M. RENÉ, rue Saint-Jean; M. PICHARD, rue Nationale; M. DAUBIGNY, coiffeur-darfumeur, 37, rue d'Orléans.



SOCIÉTÉ DES
Huiles d'Olive de Nice
Extrait de l'article 2 des statuts: « La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »
DÉPOT:

Maison IMBERT Fils
Rue d'Orléans, 33 - SAUMUR - Rue Dacier, 38

Spécialité d'HUILE D'OLIVE Vierge extra

DE NICE
Le flacon..... 2 fr. 80 | Le 1/2 flacon.... 1 fr. 50
Les verres sont repris à 0,30 | Les verres sont repris à 0,20
En Bonbonnes en verre garnies d'Osier
En bonbonne de 3 kilog..... le 1/2 kilog. 1 fr. 20
— de 5 kilog..... — 1 fr. 10
— de 10 kilog..... — 1 fr. »



MODÈLES DÉPOSÉS DES EMBALLAGES
Les Emballages sont repris aux prix facturés
Vinaigre d'Orléans garanti pur vin
Le litre, 0,70 — Très vieux, 0,80 — A l'Estragon, 0,90



ÉTABLISSEMENT MAGÉ ET CIVRAY

Rue des Boires, 6, et rue de la Chouetterie, 5, SAUMUR
INSTALLATION SPÉCIALE
Pour Noces, Festins, Fêtes de famille, Banquets, etc., comprenant: vaste Cour, Jardin, Salle à manger, Salons, Salle de jeux, et jouissant de l'intimité la plus absolue.

TENTE SALON pouvant se transporter à volonté. — Le Service est fait à des prix très modérés et d'une manière irréprochable. — Nous laissons aux personnes la liberté de se fournir elles-mêmes le confortable de leurs repas tout en leur louant le matériel nécessaire. — Location en détail de tous les objets concernant le service, tels que: Vaisselle, Verrerie, Argenterie, Plats, Plateaux, Cristaux, Convertis, Linge fin, Tables et Sièges.

Les Dîners sur commande se font à l'établissement ou en ville.

VINS FINS.

La Maison fait aussi les repas de noces, lunchs ou fêtes de famille en dehors de son établissement.

Imprimerie P. GODET

SAUMUR

CIRCULAIRES POUR OUVERTURE DE SAISON
Fournitures de Clichés et Vignettes

LETTRES DE MARIAGE

Lettres de Deuil en une heure
Demander les nouveaux prix.

LA JEUNE MÈRE

JOURNAL ILLUSTRÉ. — 19^e ANNÉE

6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.

Bureaux: 1, rue de Provence, PARIS.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence.

Le journal LA JEUNE MÈRE, du D^r BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

GRAND HOTEL DE LONDRES

LACOTE-NIVET

Propriétaire

Rue d'Orléans, SAUMUR.

Grande Salle pour Noces et Soirées.
Salons de famille.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

PRINTEMPS & ÉTÉ

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés
de la Saison d'Été pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE — Livraison Rapide.

Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure